



# **Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche du Cégep de Victoriaville**

Document de base préparé par Edy Savescu, SMTE

Version 3.3 mise à jour le 20 février 2023

Le contenu de ce document est dérivé du « Gabarit de stratégie » présenté à la Commission de la recherche de la Fédération des cégeps, ainsi que de la Stratégie institutionnelle de gestion de données de recherche de l'UQAC et de Research Data Management Institutional Strategy at Sheridan College, en suivant les recommandations du Modèle pour l'élaboration de stratégie institutionnelle de gestion des données de la recherche de l'Alliance de recherche numérique du Canada (anciennement Portage)

## Table des matières

Préambule .....	3
Définitions .....	3
Objectifs de la stratégie.....	3
Comité institutionnel sur la gestion des données de recherche.....	4
Les trois phases de la stratégie.....	5
1. Évaluer l'état de préparation institutionnelle .....	5
2. Définir l'état idéal de la gestion des données de recherche pour notre contexte institutionnel spécifique.....	5
3. Mettre en œuvre l'état idéal de gestion des données de recherche.....	5
Glossaire.....	6

## Préambule

« À titre d'établissement postsecondaire admissible à l'administration des subventions de recherche des trois organismes subventionnaires fédéraux, notre établissement se dote, conformément à la [Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche](#), d'une stratégie de gestion des données de recherche. Cette stratégie, pour laquelle nous considérons le volume de recherche dans notre institution, ainsi que la taille de notre établissement, vise à créer un environnement dans lequel les données de recherche et leur gestion sont valorisées.

Nous préconisons une approche axée sur la sensibilisation, la valorisation et l'entraide. En ce sens, elle repose sur des actions concrètes et prend essentiellement une forme collaborative.

La présente stratégie vise à faire face aux défis relatifs à la gestion des données de recherche. Celle-ci s'adresse aux chercheurs et chercheuses, ainsi qu'à toute personne impliquée dans les dossiers de recherche et dans la conduite responsable de la recherche au sein de notre établissement. »<sup>1</sup>

## Définitions

Toutes les définitions des termes employés sont présentées dans le **Glossaire** en annexe et proviennent du site interne de Données de recherche Canada (DRC). Pour de plus amples informations : Le glossaire original de DRC | Research Data Canada (maintenant intégré dans l'Alliance de recherche numérique du Canada) (<https://alliancecan.ca/fr/services/gestion-des-donnees-de-recherche/apprentissage-et-ressources/glossaires>), anciennement connu comme le dictionnaire CASRAI (Consortia Advancing Standards in Research Administration Information). Ce dictionnaire n'est plus maintenu à jour, mais d'autres Glossaires en gestion de données de recherche (GDR) sont disponibles, comme celui publié par le **Carrefour de GDR du réseau de l'Université du Québec** à l'adresse <https://quebec.libguides.com/gdr/glossaire> (consulté le 25 janvier 2023).

## Objectifs de la stratégie

Selon l'article 3.1 de la [Politique des trois organismes sur la GDR](#)<sup>2</sup>, la stratégie de gestion des données de recherche se donne comme objectifs le respect des postulats fondamentaux suivants :

- reconnaître les données comme un important résultat de recherche ;
- appuyer les chercheurs dans leurs efforts visant à établir et à mettre en œuvre des pratiques de gestion des données conformes aux obligations éthiques, juridiques et commerciales, ainsi qu'aux exigences des trois organismes subventionnaires, à savoir [l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains](#)

---

<sup>1</sup> *Stratégie de gestion de données de recherche* présentée à la Commission de la recherche des Fédération des cégeps

<sup>2</sup> <https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignes-directrices/gestion-donnees-recherche/politique-trois-organismes-gestion-donnees-recherche>, consulté le 25 janvier 2023

(2022), le [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](#) et d'autres politiques pertinentes ;

- promouvoir, auprès des chercheurs, du personnel et des étudiants, l'importance de la gestion des données ;
- orienter leurs chercheurs sur la façon de gérer correctement les données, conformément aux principes énoncés dans la [Déclaration de principes des trois organismes sur la gestion des données numériques](#), y compris pour élaborer des plans de gestion des données ;
- s'engager à adopter les meilleures pratiques établies lors de l'élaboration de normes et de politiques des établissements pour les plans de gestion des données ;
- donner et faciliter l'accès aux services de dépôt ou à d'autres plateformes pour conserver et structurer les données de recherche, et y fournir un accès approprié à l'avenir ;
- reconnaître que les données créées dans le contexte de la recherche menée « par et avec » les collectivités, les regroupements collectifs et les organisations des Premières Nations, des Métis et des Inuits seront gérées selon des principes élaborés et approuvés par ces intervenants, et en partenariat avec ces derniers ;
- souligner qu'il faut adopter une approche qui tient compte de la particularité des collectivités pour reconnaître, affirmer et mettre en œuvre des droits, des intérêts et des circonstances uniques des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

## Comité institutionnel sur la gestion des données de recherche

« Afin de renforcer la capacité institutionnelle de soutien aux chercheurs pour la gestion des données de recherche (GDR) et favoriser l'adhésion aux exigences en matière de GDR, un comité institutionnel sur la gestion des données de la recherche, réunissant les différentes parties prenantes, a été formé. Ce comité relève de la régie de la recherche et a le mandat suivant :

- Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques de gestion des données ;
- Faire l'évaluation de la situation actuelle de notre institution dans le domaine de la gestion des données de recherche ;
- Identifier les changements nécessaires afin de se conformer aux politiques des bailleurs de fonds et aux autres exigences en matière de GDR ;
- Définir une feuille de route pour améliorer la capacité institutionnelle en matière de gestion des données de recherche; la feuille de route établira les responsabilités des personnes impliquées, ainsi qu'un échéancier ;
- Recommander des moyens pour assurer le stockage, la conservation et la disponibilité des données de recherche pour des fins de consultation et de réutilisation, le cas échéant. »<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> *Stratégie institutionnelle de gestion de données de recherche de l'UQAC*, [https://docs.google.com/document/d/1cEZbKZ0uxZ8Q7Sivi5-5qmcnysKybur\\_2UUF9Supy4I/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/document/d/1cEZbKZ0uxZ8Q7Sivi5-5qmcnysKybur_2UUF9Supy4I/edit?usp=sharing), consulté le 25 janvier 2023

## Les trois phases de la stratégie GDR

### 1. Évaluer l'état de préparation institutionnelle

Le contexte unique de notre établissement, sa taille, le volume d'activités ainsi que les ressources affectées à la recherche, doivent être reflétés dans sa stratégie de gestion des données. Le *Comité institutionnel sur la gestion des données de recherche* dresse le bilan des pratiques actuelles des chercheurs, évalue la préparation de notre institution face à la gestion des données de la recherche et identifie les lacunes existantes.

### 2. Définir l'état idéal de la gestion des données de recherche pour notre contexte institutionnel spécifique

« Afin d'encourager l'excellence en recherche, les bonnes pratiques à favoriser sont identifiées et priorisées par le *Comité institutionnel sur la gestion des données de recherche* en fonction de l'évaluation de l'état de préparation institutionnelle.

Ces bonnes pratiques sur la gestion des données de la recherche vont traiter de la qualité des données et des normes, d'accès et de partage des données, de conservation des données, de préservation des données à long terme, de plans de gestion des données, de sécurité, de la protection de la confidentialité, des questions éthiques et de la propriété intellectuelle.

Les bonnes pratiques doivent se conformer au principe FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables et Réutilisables) autant que faire se peut. La situation idéale est présentée au Comité de gestion des données de recherche. Le comité produit une analyse dans le but d'évaluer les écarts à combler entre l'état de la préparation institutionnelle et le portrait de la situation idéale. »<sup>4</sup>

### 3. Mettre en œuvre l'état idéal de gestion des données de recherche

Le but ultime étant d'améliorer notre capacité institutionnelle pour assurer une bonne gestion des données de recherche et leur pérennité, le *Comité institutionnel sur la gestion des données de recherche* recommande les moyens pour communiquer, soutenir et assurer l'adoption des bonnes pratiques identifiées par la définition de la situation idéale en matière de gestion des données de recherche, tout en arrimant ces pratiques aux autres politiques institutionnelles relatives à la recherche.

Le Comité rédige une feuille de route où seront identifiés les objectifs lui permettant d'accomplir son mandat, en précisant les résultats attendus et en déterminant les cibles pour rendre compte de l'avancement des travaux.

---

<sup>4</sup> *Stratégie institutionnelle de gestion de données de recherche de l'UQAC*, [https://docs.google.com/document/d/1cEZbKZ0uxZ8Q7Sivi5-5qmcnysKybur\\_2UUF9Supy4I/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/document/d/1cEZbKZ0uxZ8Q7Sivi5-5qmcnysKybur_2UUF9Supy4I/edit?usp=sharing), consulté le 25 janvier 2023

## Glossaire

Termes	Définition
<b>Archivage</b>	Activité de conservation qui consiste à faire en sorte que les données soient correctement choisies et stockées, et puissent être consultées, leur intégrité logique et physique étant préservée dans le temps, notamment sur les plans de la sécurité et de l'authenticité.
<b>Base de données</b>	Ensemble de données structurées dont le contenu peut être aisément consulté, géré et actualisé. Leur nature dépend des besoins de l'étude. La base de données relationnelles, dans laquelle les données sont liées les unes aux autres d'une manière méthodique qui permet de restructurer et de consulter celles-ci de diverses façons, est un type courant de base de données. La base de données peut abriter un ou plusieurs jeux de données.
<b>Centre de données</b>	Installation procurant des services TI comme des serveurs, le stockage massif des données et la connectivité aux réseaux.
<b>Conservation</b>	Activité qui consiste à gérer et à promouvoir l'utilisation des données à compter de leur création afin de s'assurer qu'elles peuvent être exploitées et sont disponibles en vue d'une réutilisation et de découvertes ultérieures. En ce qui concerne les jeux de données dynamiques, la conservation peut signifier un enrichissement ou une actualisation continue de manière à en préserver l'utilité. À un degré supérieur, la conservation peut aussi inclure le renvoi à des annotations ou à des publications variées.
<b>Dépôt</b>	Lieu où est préservé et géré, et où l'on peut consulter, du contenu numérique sous de nombreuses formes. Le matériel disponible dans les dépôts en ligne est conservé de manière à en permettre la consultation pour la découverte et la réutilisation. On doit posséder une maîtrise suffisante sur le matériel numérique pour que celui-ci puisse conserver son authenticité, sa fiabilité et son utilité.
<b>Dépôt de données</b>	Service d'archivage veillant à la conservation prolongée des objets numériques utiles pour la recherche. La norme en la matière est le modèle de référence Système ouvert d'archivage d'information de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) (ISO 14721:2003). Dépôt et dépôt numérique de confiance sont des concepts apparentés.
<b>Données</b>	Faits, mesures, enregistrements ou observations sur l'univers recueillis par des scientifiques et d'autres personnes, assortis d'une interprétation minimale de leur contexte. Les données peuvent être présentées sous n'importe quelle forme et sur des supports variés (écrits, notes, chiffres, symboles, textes, illustrations, films, vidéos, enregistrements sonores, reproductions picturales, dessins, croquis ou autres représentations graphiques, manuels de procédures, formulaires, schémas, diagrammes de marche du travail, description d'équipement, fichier de données, algorithmes de traitement, statistiques.).
<b>Données de recherche</b>	Données essentiellement employées pour alimenter les enquêtes techniques ou scientifiques, la recherche, les études ou des activités artistiques. On s'en sert pour étayer la méthode expérimentale où les chercheurs estiment

	communément qu'elles sont nécessaires pour valider leurs observations et les résultats de leurs travaux. Tout contenu, numérique ou non, est susceptible de devenir des données de recherche. Les données de recherche peuvent être de nature expérimentale ou opérationnelle, émaner d'observations ou d'une tierce partie, être issues du secteur public, provenir de la surveillance et comprendre des données traitées ou recyclées.
<b>Données ouvertes</b>	Données accessibles, utilisables, évaluables et intelligibles. N'importe qui peut utiliser, réutiliser et rediffuser librement ces données, sous la seule réserve, au plus, qu'elles puissent être affectées et partagées de la même manière.
<b>Fiche de métadonnées</b>	Ensemble de données définies par un thème ou une catégorie reflétant ce qu'on mesure, observe ou surveille à divers endroits. La fiche de métadonnées est une source d'information utile sur le plan opérationnel.
<b>Gardien des données</b>	Personne ou organisation responsable de l'infrastructure TI qui procure et préserve les données conformément aux politiques et aux pratiques établies par l'organisme régissant les données. On parle parfois d'intendance technique des données.
<b>Gestion des données</b>	Ensemble d'activités ayant pour but d'acquérir, de réguler et de préserver les données et l'information ainsi que d'en rehausser l'utilité (élaboration de politiques, planification, normalisation, gestion de l'information, synchronisation, partage, développement de bases de données, pratiques et projets).
<b>Gestion des données de recherche</b>	Stockage, consultation et préservation des données issues d'un travail de recherche quelconque. La gestion des données touche le cycle de vie complet des données, de la planification des recherches à leur exécution et de l'enregistrement des données au moment de leur création et de leur exploitation jusqu'à la préservation à long terme des résultats, une fois les recherches achevées. Parmi les activités et les difficultés associées à la gestion des données figurent les suivantes : désignation des fichiers (manière adéquate de nommer les fichiers de données); contrôle et assurance de la qualité des données; accès aux données; documentation (y compris degré d'incertitude); création de métadonnées et de vocabulaires contrôlés; stockage des données; archivage et préservation des données; partage et réutilisation des données; intégrité des données; protection des données; protection des renseignements personnels; droits associés aux données; protocoles expérimentaux (en laboratoire ou sur le terrain).
<b>Infrastructure de gestion des données de recherche</b>	Configuration du personnel, des services et des instruments rassemblés pour faciliter la gestion des données durant le cycle de vie des recherches et, plus précisément, pour couvrir l'ensemble des étapes constituant le cycle de vie des données. Cette infrastructure peut être organisée localement ou

	globalement pour appuyer les activités d'acquisition des données pendant la durée complète des recherches.
<b>Métadonnées</b>	Au sens propre, « données sur les données ». Données qui définissent et décrivent les particularités d'autres données. Elles servent à faciliter la compréhension des données techniques et opérationnelles ainsi que des processus se rapportant aux données. Les métadonnées opérationnelles comprennent le nom et la description des domaines, les entités et les attributs, la nature des données d'attribut et d'autres propriétés des attributs, la description des intervalles, les valeurs acceptables pour les domaines et leur définition. Les métadonnées techniques comprennent le titre des tableaux et des colonnes des bases de données physiques, les propriétés des colonnes et les propriétés des autres objets de la base de données, notamment la façon dont les données sont stockées. Les métadonnées sur les processus définissent et décrivent les caractéristiques d'autres éléments du système (processus, règles opérationnelles, programmes, tâches, outils, etc.). Les métadonnées sur la gérance des données portent sur les responsables des données, les méthodes de gestion des données et les responsabilités attribuées à chacun.
<b>Plan de gestion des données</b>	Énoncé officiel exposant la façon dont les données de recherche seront gérées et étayées lors d'un projet. Il précise aussi dans quelles conditions l'information sera subséquemment versée dans un dépôt de données en vue d'une gestion et d'une préservation à long terme.
<b>Préservation</b>	Activité d'archivage en vertu de laquelle on maintient des éléments de données dans le temps de manière à ce qu'on puisse y accéder et en saisir le sens, malgré l'évolution de la technologie.